

Référence ANDPC : 11962325017



En France, plus de 10 000 nouveaux cas de cancers de la cavité buccale et du pharynx sont diagnostiqués chaque année. Les deux facteurs de risque principaux sont le tabac et l'alcool dont la consommation peut être prévenue au cabinet dentaire. Les localisations des cancers de la cavité buccale les plus fréquentes sont la langue mobile et le plancher buccal qui sont accessibles lors de l'examen clinique pratiqué dans les cabinets dentaires. Bien que la cavité buccale soit facilement accessible à l'examen visuel direct, la plupart des cancers buccaux sont diagnostiqués à un stade avancé (III/IV), ce qui explique le taux de survie à 5 ans, inférieur à 50%. Ces chiffres mettent en exergue la nécessité d'un diagnostic précoce des lésions cancéreuses et l'intérêt d'éradiquer les facteurs de risque de survenue des cancers de la cavité buccale. Le chirurgien-dentiste a un rôle clés à jouer dans la prévention : primaire (diminution de l'exposition aux facteurs de risque), secondaire (dépistage des lésions à potentiel malin et maligne débutantes) et tertiaire (prophylaxie du risque d'ostéonécrose radio et/ou chimio induite, prophylaxie de l'hyposialie et des caries post-radiques).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Connaître les particularités épidémiologiques des cancers et la place des carcinomes épidermoïdes oraux
- Apprendre à examiner la muqueuse normale et pathologique et faire le lien avec l'anatomopathologie
- Apprendre à diagnostiquer /Connaître les bases du traitement des affections à potentiel malin
- Apprendre à diagnostiquer les lésions malignes et savoir annoncer et orienter le patient.
- Apprendre à adapter la conduite à tenir odontologique en fonction des traitements des cancers
- Apprendre à adapter la conduite à tenir odontologique en fonction des traitements antiresorptifs osseux prescrits en cancérologie

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes
Pré requis : aucun

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

DUREE

1 Jour soit 7 heures
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

FORMATEURS

FORMATEUR : Jean-Christophe FRICAIN

Professeur des universités-Praticien Hospitalier
Responsable de la consultation de pathologie de la muqueuse buccale du service d'odontologie de Pellegrin au CHU de Bordeaux

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12
Nombre de stagiaires maximum : 40

MODALITES D'EVALUATION

Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Recueil des attentes par le formateur

Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires

Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur leurs attentes (en 2022) : 100 %

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Mise en situation
- Méthode interrogative et magistrale
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

PROGRAMME

PREMIERE DEMI-JOURNEE :

09h00 - 9h45 : Épidémiologie des cancers de la cavité buccale.
09h45 - 10h30 : L'examen de la muqueuse buccale.
10h30 - 10h45 : Pause.
10h45 - 12 h 45 : lésions à potentiel malin.

DEUXIEME DEMI-JOURNEE :

14h00 - 15h00 : Lésions malignes de la cavité buccale
15h00 - 16h00 : Rôles de l'odontologiste dans la prévention des complications induites par les traitements des cancers de la cavité buccale
16h00 - 16h15 : Pause
16h15 - 17h45 : Conduite à tenir chez le patient cancéreux traité par anti-resorptif osseux.

DATES

FORMATION PRESENTIELLE :

Le Jeudi 14 décembre 2023, Montpellier, 10-001

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC* : 455 €
 Auditeur Libre (hors DPC) :
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
- Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation Cancers (10-.....) Le : À :

Date : Ville :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)
Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont obligatoires.

1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, Mise en situation, Méthode interrogative et magistrale.

3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge.

5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

Seul l'envoi de la convocation 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée. L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2023 :

En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles ou virtuelles de 7 heures.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (455 € pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.